

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 mars 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 15 mars 2019

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 5

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Patrick MASSON	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Frédéric FAVERJON	M. Nicolas BOURNY	M. Philippe BELLEVILLE.
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	

### *Membres absents :*

M. Jean-François DODET	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Benoît BORDAT	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Services communs – créations de postes**

Par délibération du 29 novembre 2018, le conseil métropolitain a approuvé le schéma de mutualisation de Dijon métropole et de ses communes membres.

Ce schéma de mutualisation qui permet de répondre à une partie des préoccupations des collectivités membres de la métropole en matière de mutualisations de ressources, intègre notamment la création de services communs auxquels il a été proposé aux communes membres volontaires d'adhérer.

La convention fixant les modalités de mise en œuvre des services communs entre la métropole, la Ville de Dijon et son CCAS a été approuvée par les conseils en décembre 2018 et les transferts des personnels concernés ont été majoritairement réalisés le 1er janvier 2019.

Au 1er avril prochain, seront transférés également les agents municipaux affectés au portail téléphonique.

Par ailleurs, le périmètre des services communs élargis est désormais connu, les communes membres ayant annoncé leur intention d'adhérer à différents services : systèmes d'informations, commande publique, assurances et service juridique.

Au total, ce sont quinze agents de cinq communes qui seront transférés de plein droit à Dijon métropole en mai prochain.

La poursuite de la mise en œuvre de ces services communs implique donc une nouvelle mise en conformité du tableau des effectifs avec la création de vingt cinq postes se répartissant de la manière suivante :

- cadre d'emplois des attachés : un poste
- cadre d'emplois des ingénieurs : un poste
- cadre d'emplois des rédacteurs : quatre postes
- cadre d'emplois des techniciens : trois postes
- cadre d'emplois des adjoints administratifs : dix postes
- cadre d'emplois des agents de maîtrise : deux postes
- cadre d'emplois des adjoints techniques : quatre postes

**LE BUREAU,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les créations de postes telles qu'énoncées et qui prendront effet le 1er avril ou le 1er mai 2019,
- **d'autoriser** le Président à signer toute note et document à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 37

CONTRE : 0

*DONT 5 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0